



Comité Saint-Roch
THUIN

Fait à Thuin, le 29 avril 2011

La Saint-Roch de Thuin, comment ça se passe...

Les 14 sociétés thudiennes autorisées à prendre part à la Marche sont :

Le Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale, le Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire, la Compagnie Royale des Pompiers des Waibes, la Société Royale des Mousquetaires du Roy, la Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute, la Compagnie des Voltigeurs du 1er Empire, les Tartares Lituanais, les Sapeurs et Artilleurs du Second Empire, la Compagnie Royale des Enfants de Sainte-Barbe, les Volontaires Belges de 1830, les Flanqueurs de la Garde du 1er Empire, la Compagnie Saint-Roch, la Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse, la Société Royale des Zouaves Pontificaux.

Avant la Saint-Roch...

Chaque Société doit être représentée lors des 2 réunions de préparation. Elle doit transmettre les informations à tous les membres de sa société, notamment : le nom des sociétés engagées, l'ordre du cortège, les infos concernant le bon déroulement de la Saint-Roch (ordonnance de police, réglementation des tirs, changement d'itinéraire éventuel ...), ...

Le samedi...

21h00, le « Tir des Campes ».

21h45, départ de la « Retraite aux Flambeaux ».

Pour information, la distance à parcourir est de ... 2,7 kilomètres !

En fonction des conditions météo, le cortège peut être partagé en 2, l'itinéraire peut être modifié.

La Société mise à l'honneur :

- joue les rigodons après chaque campe.
- son président tire la 8ème campe.
- prend la tête du cortège de la Retraite aux Flambeaux.

23h00, ouverture des fêtes de la Saint-Roch.

L'Amicale Folklorique se charge :

- du placement des Sociétés, en « carré », autour du Monument « Au Marcheur »,
- de la montée des drapeaux pendant que jouent les clairons de certaines Sociétés.

Le dimanche...

10h00, accueil des Sociétés invitées.

11h00, hommage au monument « Au Marcheur ».

11h30, hommage au monument « Aux Morts ».

Si on doit voter le dimanche de Saint-Roch, respecter scrupuleusement les directives du juge de paix.

13h00, Chant des Oiseaux, rassemblement des Sociétés.

13h30, départ de la Marche.

Aucun arrêt n'est prévu sur le trajet. Sont seulement autorisés les tirs à hauteur de : l'Administration Communale, la Place du Chapitre, l'église Notre-Dame d'el Vaux. L'escorte et les porteurs de saint Roch attendent le passage du cortège à l'église de la Ville-Basse.

Pour information, la distance à parcourir pour rejoindre les Waibes est de ... 5 kilomètres !

16h30, place des Waibes.

Les drapeaux de chaque Société suivent les Chasseurs Carabiniers, montent de la place des Waibes vers l'église, précèdent saint Roch. Haie d'honneur des Chasseurs Carabiniers et des drapeaux à l'entrée de saint Roch dans l'église. Comité Saint-Roch, autorités communales, Zouaves Pontificaux, Sœurs Grises et pèlerins assistent aux vêpres en l'église des Waibes.

17h30, place des Waibes.

15 minutes après les vêpres, départ des Sociétés vers la chapelle Saint-Roch. Chacun monte le Tienne Trappe pour y accéder ! Un **tir d'honneur à la chapelle Saint-Roch** est autorisé.

Vers 19h30, église de la Ville-Basse, la Rentrée

Les parades ne sont pas permises. Les tirs sont autorisés pour autant qu'il n'y ait pas d'arrêt.

Les Sociétés qui se présenteront en retard ou qui ne seront pas en ordre, ne seront plus autorisées à prendre part à la Rentrée.

Les Chasseurs Carabiniers jouent la Brabançonne avant la rentrée de saint Roch dans l'église. Saint Roch rentre avec les Zouaves Pontificaux, suivi par le bourgmestre, le président du Comité Saint-Roch, les Sœurs Grises, le Comité Saint-Roch. La Compagnie Saint-Roch est présente dans l'église pour accompagner la rentrée de saint Roch.

Pour information, la distance à parcourir est de ... 3,5 kilomètres !

Les marcheurs qui ne sont plus en état de faire la Rentrée doivent être écartés par les officiers responsables.

Le lundi...

Dès 8h30, Place de la Ville-Basse : rassemblement des Sociétés.

Dès 8h45, toutes les Sociétés se rendent, en ordre, vers l'église.

Dès 9h00, chaque Société entre dans l'église, dans l'ordre du cortège du dimanche, en suivant un « itinéraire » précis pour le passage à l'offrande et son placement dans l'église.

Dès 10h00, Messe Militaire.

Les drapeaux de chaque Société se placent entre l'autel et le chœur de l'église. La Société mise à l'honneur joue le rigodon.

L'office religieux fait partie des fondements de notre folklore. Quelles que soient les opinions philosophiques de chacun !

Une délégation « fournie » de chaque Société doit donc assister à la messe.

Vers 11h00, fin de la messe.

Sortie de l'église pour la sonnerie « Aux Champs » jouée par les clairons des Chasseurs Carabiniers à hauteur du monument « Au Marcheur ».

Saint Roch et son escorte ouvrent la procession vers la chapelle Saint-Roch.

Des enfants de chœur, des jeunes Sœurs Grises portent les petits pains bénis lors de la messe. Ils seront distribués aux pèlerins lors de la vénération de la relique à la chapelle Saint-Roch. Le Doyen porte la relique de saint Roch dans sa monstrance. Il est accompagné par 4 Sœurs Grises qui portent le baldaquin. Les Sœurs Grises et les pèlerins qui le souhaitent suivent pour vénérer la relique à la chapelle Saint-Roch.

Le tour de la Maladrie.

Bivouac dans la cour de la ferme, à la Maladrie. Chaque Société arrive dans la cour de la ferme avant 13h30 !

Pour information, la distance à parcourir est de ... 3,6 kilomètres jusqu'à la Ferme de la Borne.

13h30, chaque Société se remet en ordre et quitte rapidement la cour de la ferme pour libérer au plus vite cette portion de la route de Sartiau. Rendre une dernière fois les honneurs au passage devant l'église où se trouvent les reliques de saint Roch.

Pour information, la distance à parcourir est de ... 2,5 kilomètres jusqu'à la Place du Chapitre.

Vers 15h00, remise des décorations (**25, 35, 50, 60, 70 années de marche**) par l'Administration Communale. Les tirs de fusils sont commandés par un officier de la Société mise à l'honneur. Pour leurs tirs, les fusils se rassemblent le long des Remparts, les tromblons sont confinés dans le Martinet. La batterie de la Société mise à l'honneur accompagne le Comité Saint-Roch, les autorités communales et les décorés vers le monument « Aux Morts » pour un dernier hommage. Les Chasseurs Carabiniers jouent la Brabançonne.

Campes et sonneries...

En plus des 9 campes et des sonneries de cloches du samedi, chaque moment important de la Saint-Roch (le dimanche et le lundi) est marqué par le tir d'une campe parfois accompagné de la sonnerie des cloches du beffroi, Paula et Maria. Le dimanche, une campe est tirée pour l'accueil des Sociétés invitées, l'hommage au monument « Au Marcheur », l'hommage au monument « Aux Morts », le départ de la Marche, le passage devant le beffroi, le départ des Waibes, l'arrivée de la 1ère Société à la chapelle Saint-Roch. Pour le début de la rentrée, 2 campes sont tirées. Le lundi, les cloches retentissent au départ de la procession vers la chapelle Saint-Roch, une campe est tirée pour le départ de la ferme, à la Maladrie.

Charte.

Tenue et comportement du Marcheur ! Durant les trois jours de festivités, les Marcheurs sont tenus :

- de respecter les **us** et **coutumes** de notre Saint-Roch (voir ci-avant);
- de respecter l'ordre de marche (l'**horaire** et l'**itinéraire**);
- de porter des **costumes** et équipements **impeccables** (chaussures noires, par exemple);
- de respecter les **distances** entre les Sociétés, à savoir un **maximum de 50 mètres**, afin de garder un cortège homogène digne d'un défilé et d'éviter les « trous » entre les Sociétés;
- de **ne pas arrêter**, sauf si c'est absolument nécessaire;
- de ne **pas** exécuter **de parades** et ce afin d'éviter de ralentir le cortège;

- de **se tenir correctement dans les rangs** par simple souci de respect de la marche et des spectateurs (abus d'alcool, quitter les rangs,... sont à éviter);
- de se déplacer tout le long du cortège avec un **minimum de rigueur « militaire »**.
- de **ne pas boire, fumer, danser** dans les rangs;
- de **ne pas s'arrêter** le long du parcours pour consommer des boissons dans les cafés et autres débits de boissons (buvettes, particuliers, etc.);
- de **tirer** uniquement **aux endroits autorisés** dans l'arrêté de police dont une copie a été remise aux responsables des Sociétés (les tirs isolés sont interdits);
- de respecter les **mesures de sécurité en matière de tirs** (distance, enfants, chevaux, quantité de poudre, entretien des armes);
- de **manipuler** les armes **en bon père de famille** (les fusils ou tromblons qui ne sont plus en état de tirer en respectant les règles de sécurité doivent être écartés par les officiers responsables);
- de respecter les **règles du code de la route**, lors des déplacements hors cortège;
- les **Marcheurs** doivent **se respecter mutuellement** (les bagarres sont à proscrire);
- les membres du **Comité St-Roch** et les **Marcheurs** se doivent **respect et collaboration**;
- les **Marcheurs** sont tenus de **respecter les consignes** données par les membres du comité.

Le non-respect des principes de cette charte peut amener le Comité Saint-Roch à prendre des mesures appropriées.

Le Comité Saint-Roch de Thuin	
Second Régiment des Grenadiers à pied de la Garde Impériale de Thuin	
Second Régiment des Zouaves Français du Second Empire de Thuin	
Compagnie Royale des Pompiers des Waibes de Thuin	
Société Royale des Mousquetaires du Roy de Thuin	
Société Royale des Sapeurs-Pompiers de la Ville-Haute de Thuin	
Compagnie des Voltigeurs du 1er Empire de Thuin	
Les Tartares Litvaniens de Thuin	
Sapeurs et Artilleurs du Second Empire de Biercée	
Compagnie Royale des Enfants de Sainte-Barbe de Ragnies	
Les Volontaires Belges de 1830 de Thuin	
Les Flanqueurs de la Garde du 1er Empire de Ragnies	
La Compagnie Saint-Roch de Thuin	
Compagnie Royale des Chasseurs Carabiniers de la Ville-Basse de Thuin	
Société Royale des Zouaves Pontificaux de Thuin	
L'Amicale Folklorique Thudinienne	